

## LE LOGEMENT

DEMANDE DE PRIORITÉ POUR LE COMTÉ DU CAP-BRETON—LE CAS DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION À GLACE BAY (N.-É.)

**M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, de qui relève le logement. Comme le directeur régional de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Halifax, homme très compétent, m'a informé, dans une lettre datée du 15 mai, que les «conditions du logement dans la région industrielle de l'île du Cap Breton sont parmi les pires au Canada et en Nouvelle-Écosse», le ministre userait-il de son autorité pour insister auprès des responsables de la désignation de régions-objectifs en Nouvelle-Écosse, en vertu de l'accord fédéral-provincial, pour qu'ils donnent la priorité au comté du Cap-Breton?

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, je veux bien accepter l'instance faite par le député. Je serai à Halifax, mercredi. Je m'entretiendrai de cette question avec mes collègues provinciaux, et je ne manquerai pas de lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

**M. Hogan:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le président de la SCHL, M. Teron, a dit hier à Halifax que «les fonds disponibles sont limités et que le logement devra entrer en concurrence avec d'autres priorités»? M. Teron énonçait-il là la politique du gouvernement en matière de logement?

**M. Danson:** Monsieur l'Orateur, il énonçait le simple bon sens, comme toujours.

**M. Hogan:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Mon interprétation du simple bon sens est un peu différente. Le ministre pourrait-il informer le ministre des Finances avant que celui-ci ne présente son mini-budget de juin, que le programme de construction de la SCHL pour 1975, à Glace Bay (Nouvelle-Écosse), n'est que la mise en œuvre d'un projet qui devait être mis en chantier et avait été prévu pour l'année 1972, il y a trois ans?

**M. Danson:** Monsieur l'Orateur, j'enquêterai sur la situation décrite par le député. Je sais que nos programmes directs sont appliqués très rapidement, mais s'il y a certaines difficultés dans ce cas, je serai heureux de les étudier.

\* \* \*

[Français]

## LES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE GÉNÉRALE POUR APPUYER LES FONCTIONNAIRES DE MONTRÉAL

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

L'honorable ministre peut-il dire ce qu'il entend faire relativement à la menace du président de l'Association des postiers, qui réclame une grève générale des postes pour appuyer les postiers de Montréal?

## Questions orales

[Traduction]

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, le communiqué que vient de publier le comité exécutif national du Syndicat des postiers du Canada mérite une réponse brève qui ne s'érigerait pas en Parlement. Laisser entendre qu'il y a 400 policiers au bureau de poste de Montréal, c'est une pure invention destinée à allumer la colère chez les postiers du Canada et à déclencher une grève sauvage. L'assertion est dénuée de tout fondement, malicieuse et insensée. A mon avis, monsieur l'Orateur, elle est indigne d'un chef syndical.

• (1420)

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** L'histoire prouvera que je suis un ami plus sincère des postiers que ne l'est leur comité national. Je ne me laisserai pas intimider par ces déclarations et je n'annulerai pas des suspensions et congédiements attribuables à des actes illégaux. Je suis heureux que les postiers redécouvrent enfin les modalités de leur propre convention collective.

## LA LENTEUR DE LA PROCÉDURE DE GRIEF—LES MESURES ENVISAGÉES

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes peut-il dire à la Chambre comment il entend régler les griefs? En effet, le responsable chargé d'entendre les griefs au quatrième échelon a donné sa démission et n'a pas été remplacé, ce qui fait que les griefs ne peuvent être entendus comme il se doit.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, il est intéressant de noter que finalement, au bout de deux mois, le syndicat commence à reconnaître que la méthode de règlement des griefs a des faiblesses alors que pendant deux mois il s'est refusé à la reconnaître comme moyen légitime de résoudre les différends. Le fait que ce syndicat fasse constamment mention du Québec, du Canada français et des francophones et aussi du fait que le ministre des Postes est anglophone ne constitue à mes yeux qu'une tentative délibérée pour donner l'impression que de quelque façon les postiers de la province de Québec sont traités moins justement que leurs confrères du reste du Canada, affirmation qui est fautive et indigne de ce syndicat.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** J'ai demandé s'il y avait des retards dans le règlement des griefs. Dans l'affirmative, j'aurais dû être avisé il y a deux mois, au moment où j'ai invité le syndicat à y recourir comme moyen de résoudre les plaintes fondées. S'il y a des retards, nous ferons l'impossible pour accélérer le règlement des griefs, qui assez souvent pose des problèmes non seulement aux Québécois francophones, mais également à leurs concitoyens anglophones et aux autres Canadiens. S'il y a lieu d'améliorer la méthode de règlement dans la Fonction publique, il va falloir y voir. L'un des obstacles auxquels je me heurte en ma qualité de ministre des Postes, c'est l'intervention des autres ministères. Néanmoins, j'aurais pu être avisé de ce grief il y a deux mois, si le syndicat avait profité de certaines dispositions de leur propre convention collective.

**Des voix:** Bravo!